

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL177

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure
à l'amendement n° CL|105 du Gouvernement

ARTICLE 5

Substituer aux mots

"L'établissement"

les mots :

"Chacun des établissements"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel